



Année 12

Tambour battant

Edito

Les membres du Conseil Municipal mesurent à quel point la situation sanitaire et le confinement sont mal vécus par tous.

Nous vous demandons cependant de poursuivre vos efforts, de respecter les gestes barrière, de prendre soin des personnes fragiles de votre entourage et de vous-même. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez connaissance de personnes en difficulté.

Vous trouverez dans ce numéro des informations sur une partie des activités de notre commune car les associations ont dû les interrompre malheureusement. C'est le cas de l'Association de Parents d'Elèves Orcenais Marçais pour ses manifestations ou du Comité de St Vincent St Blaise pour janvier prochain. Mais n'oubliez pas de faire travailler les commerces, restaurants et producteurs ici et alentours qui font vivre nos villages et vous proposent leurs bons produits locaux.

Autant que possible dans ce contexte, le Conseil Municipal fait avancer des projets pour améliorer la vie et le visage de notre village. Vous en trouverez l'écho en page intérieure de ce bulletin.

A l'approche de Noël nous espérons tous un répit pour souffler et profiter enfin de moments de partage...

N°50

SEPTEMBRE
2020

Téléphone : 02 48 96 12 31
Télécopie : 02 48 56 37 99
Courriel :
mairie-marçais@wanadoo.fr
Site : marçais.fr

HORAIRES

D'OUVERTURE DE LA POSTE :

Du mardi au samedi de
10h à 12h.

Ouverture du secrétariat de MAIRIE

Du mardi au Vendredi
de 10h à 12h et de 14h
à 18h

Permanences des élus à la mairie

Samedi de 10 h à 12h

QUELQUES INFORMATIONS



Marçais à l'honneur

L'association PROMETHEE CHER a décerné à Marçais son trophée départemental pour ses résultats en matière de clauses d'insertion. En effet la commune a fait bénéficier de plusieurs dizaines d'heures de travail des chômeurs ou des apprentis dans ses récents marchés de travaux. La remise de ce trophée a dû être reportée du fait de la situation sanitaire.

Déploiement de la fibre optique

Longtemps à la traîne, la Communauté de Communes Coeur de France va bénéficier des travaux de mise en place de la fibre réalisés par le syndicat Berry Numérique. Du fait du très bon débit au bourg notre commune n'est pas prioritaire malgré les difficultés d'accès à internet de ses secteurs Nord et Sud. Elle bénéficiera de la deuxième tranche de travaux qui doit être opérationnelle avant 2025.

Annonce d'emploi

Les communes de Marçais (pour 12h par semaine) et Saint Pierre les Bois (pour 28h) recherchent une secrétaire de mairie. Profil : expérience dans le métier ou niveau bac +2. Connaissances impératives en comptabilité, droit public. Envoyer lettre de motivation et CV aux mairies.

Marçais, village dynamique

DES SERVICES BIENVENUS ET QUI S'ADAPTENT



Un nouveau service au local !

Le Local, la boutique de producteurs de la commune, propose un nouveau service de courses en ligne. « Il s'agit d'un service gratuit pour nous et pour les utilisateurs, mis en place par une équipe de bénévoles. En se rendant sur la boutique du Local sur le site, nos clients peuvent faire leurs courses et se les faire livrer gratuitement – dès 30€ de commande – sur Marçais. » explique Valérie Lemaire, qui tient la boutique.

Rendez-vous sur le site fairemescourses.fr, puis sélectionnez le code postal de Marçais et la boutique du Local pour retrouver tous les produits disponibles.

NOUVEAU :

LE GOURMET MOBILE
TOUS LES JEUDIS DE 18 A 21H
SUR LA PLACE DE L'EGLISE



Hamburgers variés (7 à 9€) et frites maison (2 à 5€) pour petites et grandes faims, à base de viande et produits locaux
Tel 06 41 09 58 18

DES ACTIVITÉS QUI VOUDRAIENT REPRENDRE VITE

Cours de yoga



Tous les lundis de 14 à 15h : Cours de yoga à la salle des fêtes de Marçais ; 205€/an (1er cours gratuit)
renseignements 02 48 60 19 80 ou 06 83 73 81 43

Football La belle équipe !

Le club de football de la commune se porte très bien, puisque 6 nouveaux joueurs notamment de St Amand et de St Pierre les bois sont venus garnir les rangs cette nouvelle saison.

25 joueurs et 6 membres du bureau évoluent dans une ambiance amicale et conviviale et se retrouvent souvent, lorsque la situation sanitaire le permet, pour des événements festifs. Les joueurs, entraînés par Quentin Lejot, évoluent en 4ème division senior et s'entraînent chaque mardi et vendredi, à partir de 19h.

Si, suite aux dernières annonces gouvernementales, les entraînements et compétitions sont suspendus, le club de Marçais se hisse actuellement à la 5ème place du classement départemental.



Le club est présidé par Thomas Coudrin et vice-présidé par Sébastien Sylvestre. La trésorerie est assurée par Sabrina Cassonnet secondée par Agnès Bontemps et le poste de secrétaire est assuré par Arthur Diruit, avec Clarisse Chéry en adjointe. En fin d'année, le club devrait mettre en vente son calendrier 2021

Travaux et dénomination des voies au menu du 10 novembre

FINANCES :

- Décision modificative du budget (ajout de la subvention de 16464€ attribuée par le Département pour les travaux de voirie, modifications de dotations).
- Redevances 2020 à facturer à France Télécom pour occupation du patrimoine communal (1614€)
- Renouvellement de la convention avec la ville de Saint-Amand-Montrond pour l'instruction des autorisations du droit des sols .

BIODIVERSITE/ TRAVAUX

- Acceptation du devis de l'entreprise Laumonier de 14 990 € HT pour la remise en état du chemin des Bayats, d'une ancienne mare (protection des sonneurs à ventre jaune, espèce rare), et de la mare du Bourg.
- Demande de subvention à la Région (contrat de pays) : 80% du coût.
- Validation du conseil pour solliciter le label « Territoires Engagés pour la nature, » en continuité des actions effectuées et pour la suite (réalisation de boucles de randonnées, réhabilitation de chemins et sites communaux...)

ADRESSAGE ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

L'objectif est d'améliorer l'acheminement des courriers et colis et l'accès aux habitations par les services de sécurité. Corinne RIBAUDEAU, adjointe et Patrice JACQUET, conseiller, ont présenté le projet de dénomination des voies hors bourg. Il faut en effet éviter toute ambiguïté et homonymie avec d'autres y compris de communes voisines. Après quelques interrogations et compléments, les membres du conseil valident la liste de propositions.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PRÉ BORDAIS

Suite à des demandes de parcelles l'aménagement du Pré Bordais est envisagé avec l'appui du CIT, bureau d'expertise du Conseil Départemental.

TRAVAUX ROUTIERS/ LOCAL TECHNIQUE

Le premier adjoint Patrick LAVAIN indique que les travaux de voirie route de la Vève et route des Rabouins ont été réalisés par l'entreprise Bordat, ainsi que des fossés nécessaires route des Rabouins. Malheureusement, une dégradation a eu lieu route de la Vève (poids lourd, ou tracteur...) nécessitant une remise en état qui entraînera un surcoût financier.

Il évoque ensuite l'installation d'un module sanitaire pour mettre aux normes le local technique. Une réflexion va être menée à ce sujet.

RPI ET ÉCOLE

Annie DION, adjointe et présidente du RPI, décrit les contraintes supplémentaires du protocole sanitaire pour les enseignantes et le personnel. Elle indique aussi que des agents devraient faire valoir leur droit à retraite en 2021, et qu'il faudra probablement envisager des recrutements pour l'année scolaire à venir.

QUESTIONS DIVERSES

- Nathalie, notre secrétaire a informé le Conseil de son prochain départ. Les conseillers l'ont félicitée de cette promotion tout en regrettant profondément la perspective de ne plus avoir sa gentillesse et sa compétence auprès d'eux.
- Le Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP a été présenté.
- Cérémonie du 11 novembre : en raison de la crise sanitaire, selon les directives gouvernementales, la cérémonie a eu lieu sans public, en présence des élus uniquement.

Brèves

BOIS

Disponible au prix de 35 € le stère à prendre à l'atelier communal. Possibilité de livraison sur Marçais. Contacter la mairie

MASQUES

Des masques lavables sont toujours disponibles en mairie pour les personnes qui en seraient dépourvues.

VITESSE

Les travaux de voirie améliorent le confort de conduite et la sécurité. Mais pensez surtout à modérer votre vitesse dans le bourg et les hameaux pour la sécurité de tous.

IMPORTANT

Il est absolument interdit de déposer des déchets ou d'effectuer des traitements sur le domaine public. Les déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie. En effet leur dépôt sur les bas côtés et les fossés de rue et routes entraîne des obstructions et mauvais écoulement. Si vous avez des problèmes d'évacuation de ces déchets contacter la mairie. Les infractions sont passibles d'amende.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- ☐ 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

- ☐ 2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Note : achats de première nécessité y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

- ☐ 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- ☐ 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ 5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ 6. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ 7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
- ☐ 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- ☐ 9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :